

ATH • Le dossier du stationnement payant

Un « collectif » pour le Conseil d'État

Plus de 25 personnes, des commerçants surtout, alimentent financièrement un collectif pour entamer une action devant le Conseil d'État.

AU FIL des jours, s'est progressivement constitué ce qu'on peut appeler un « collectif parking » à Ath, sous la houlette d'un commerçant du Quai Saint-Jacques, Jacques Baudart. Aujourd'hui, plus de 25 personnes (pour la plupart des commerçants) ont déjà accepté de financer les démarches pour un recours au Conseil d'État (100 € chacun).

Le fait n'est donc pas vraiment anecdotique et il révèle un mécontentement croissant auprès d'une série de riverains athois, qu'ils soient commerçants ou non. Un recours devant le Conseil d'État, c'est bien. Mais avec quels arguments ?

« Il existe plusieurs problèmes de principe » explique Jean Laurent, avocat du « collectif », qui cite une série d'éléments pour lesquels il y a pour lui transgression des lois.



Pour le « collectif parking » qui se met en place à Ath, une série de dispositions légales sont bafouées à travers le stationnement payant et son contrôle par une société privée. F.H. CE 822395

Il cite le problème de la perception des recettes et taxes communales, qui est pour lui du ressort exclusif du receveur communal. Il renvoie à l'article 138 de la Nouvelle loi communale qui stipule que le Collège peut charger des agents communaux de la perception des recettes, en espèces ; ceux-ci doivent verser au receveur, journalièrement ou à de courts intervalles de temps, le montant intégral de leurs perceptions.

En juin 2004, la ministre de la Justice Laurette Onkelinx, dans une réponse parlementaire, évoquait le cas des opérateurs privés effectuant des contrôles de stationnement : « En principe, ces préposés ne pourront aucunement recevoir de perception immédiate du fait que l'article 136 de la nouvelle loi communale énonce que seul le receveur communal est chargé, sous sa responsabilité, d'effectuer les recettes communales. Ainsi, ils ne pourront que rédiger le formulaire de déductions de la redevance, aucune valeur particulière ne sera accordée à ces constats. »

L'avocat du collectif pointe un autre problème, celui lié à la « preuve ». En novembre 2006, devant la Justice de paix de Na-

mur, un conducteur a obtenu gain de cause devant la Ville, suite à un horodateur non-alimenté. Le jugement stipule : « aucune loi ou réglementation quelconque ne confère une force probante jusqu'à preuve du contraire aux constatations faites par les agents communaux non assermentés ».

Autre problème mis en évidence par l'avocat du « collectif » athois : celui de la rétroactivité, avec le fameux épisode de la récente délimitation du Conseil « couvrant » la décision du Collège pour désigner Vinci Park depuis 2004. « L'article 2 du code civil fonde le principe général de droit administratif de non rétroactivité qui a une valeur législative et est d'ordre public. Celui-ci implique qu'un « acte administratif ne peut sortir des effets juridiques à une date antérieure à sa publication s'il s'agit d'un acte réglementaire, à sa notification, s'il s'agit d'un acte individuel ».

Il faut rappeler que la rétroactivité ne peut être admise lorsqu'elle a pour effet de porter atteinte à des droits acquis par des administrés. » Et c'est bien le cas à son avis.

Plus loin, le conseil des commerçants athois met encore en évidence la problématique de la protection de la vie privée, avec la mise à disposition de Vinci Park de l'identité des automobilistes qui n'honorent pas les redevances. Telles sociétés doivent se déclarer préalablement auprès de la commission pour le respect de la vie privée. Mais on ne trouve pas trace de Vinci dans la liste des sociétés ainsi enregistrées.

On le constate à la lecture de ces quelques arguments brandis par le « collectif » : le traitement du cas athois pourrait aussi engendrer des conséquences beaucoup plus larges, en fonction du regard que portera le Conseil d'État.

F.H.

« Pratique plus que discutable... »

Si des riverains, commerçants et autres citoyens amorcent une action devant la Justice pour y mettre en évidence une série de « dysfonctionnements », d'autres interrogations formelles apparaissent dans le dossier athois, notamment par rapport au choix de la société Vinci Park. D'importantes zones d'ombre entourent cette étape et une question subsiste : pourquoi y a-t-il eu autant d'empressement dans le chef de la Ville d'Ath pour désigner cette société ?

Le groupe Forum brandit un document transmis par Thomas Bimson (administrateur-directeur général de City Parking) au nom du président de la Fédération des gestionnaires du stationnement de voirie et de son secrétaire, « en accord avec l'ensemble des membres actuels » (parmi lesquels ne figure pas... Vinci Park).

« Il faut souligner que de nombreuses différences existent dans le formalisme utilisé par les villes et communes pour lancer de telles procédures » indique Thomas Bimson. « Parfois, seules 3 ou 4 sociétés sont consultées, parfois un avis est publié... (...) »

« Dans le cas de la Ville d'Ath :

- aucun cahier de charges, même sommaire n'a été publié ni même remis aux sociétés lors de leur audition préliminaire, audition où ni le secrétaire communal, ni aucun échevin n'était présent ;

- aucune directive claire n'a été fournie lors de ces entretiens qui n'ont pas fait l'objet d'un procès verbal ; même la durée du contrat ou le fait qu'un ou plusieurs parkings seraient inclus dans celui-ci n'était pas clair ;

- la seule demande a été de « rentrer une proposition indicative au plus vite » pour aider la Ville à voir clair ; même la forme (concession domaniale ou concession de service public ou prestation de services) n'était pas connue !

Il s'est avéré après coup que sur base de ces offres indicatives, une décision, elle définitive, a été prise dans des temps records. Cette pratique est très peu courante et d'après nous plus que discutable, puisqu'elle ne permet à aucune société (en tout cas pas à toutes) d'étudier le dossier en connaissance de cause et elle ne permet aucune comparaison sérieuse des dossiers. »

F.H.

Et si on reparlait du fond et de la mobilité ?

Les nombreuses interrogations liées au côté formel du dossier du stationnement à Ath ont souvent relégué au second plan la réflexion quant au fond.

LES divers épisodes formels de la « saga du parking » à Ath auraient peut-être pu inciter les autorités communales à rouvrir une réflexion davantage axée sur le fond : « qui veut quoi ? ».

Si les citoyen(ne)s sont certainement assez attentifs(ves) au respect des dispositions légales, il y a gros à parier que les avis sont beaucoup plus nuancés quand on évoque le fond du problème. Pour plusieurs raisons : le stationnement payant est quand même assez généralisé dans nos villes

aujourd'hui ; d'aucuns (sont-ils majoritaires ?) y trouvent pas mal d'avantages, notamment dans la perspective d'une meilleure rotation des véhicules dans les parkings, avec davantage de places libres.

« Ce que je constate, c'est qu'il y a beaucoup plus de va et vient qu'avant » nous expliquait une sexagénaire à l'automne dernier. « Des voitures partent et d'autres les remplacent, continuellement. Et c'est pour cela que c'est plus facile de stationner. Il y a plus d'emplacements disponibles, parce qu'il y a une tournante. »

Les avis sont forcément nuancés, en fonction des attentes des uns et des autres. Une personne qui travaille dans le centre n'a pas le même regard qu'un visiteur-acheteur, par exemple.

Les appréciations sont également nuancées chez les commerçants. On retrouve dans ce

secteur des avis totalement positifs à l'égard du stationnement payant, motivés par la meilleure rotation avec une disponibilité des emplacements. Mais on entend aussi des avis hostiles.

« Simple » zone bleue ?

Entre les deux camps, et la même tendance se perçoit également chez les automobilistes, se dessine un groupe qui réclame certes des mesures afin d'assurer une meilleure rotation, mais qui met l'accent sur une nécessaire « tolérance ». C'est notamment dans cette frange que l'on détecte une opinion soutenant la thèse d'une zone bleue, avec des contrôles. Beaucoup regrettent d'ailleurs que cette voie n'ait point été choisie dès 2004.

Le groupe d'opposition « Forum », qui a voulu procéder à une petite enquête au cours des dernières semaines, indique

d'ailleurs que cette tendance se confirme à travers les réponses reçues, avec 70 % d'avis favorables à telle idée de zone bleue.

Le coup de sonde du parti d'opposition montre encore que les « travailleurs » et indépendants réclament, au-delà de la zone bleue, des places de parking réservées.

Parmi les idées qui reviennent encore au fil des formulaires, on relève par exemple une réduction de la zone payante, une meilleure définition des zones ou encore la mise en place de parcs à vélos surveillés.

Il est vrai en effet qu'il n'est pas forcément commode aujourd'hui pour les cyclistes de déposer les vélos en des endroits sûrs et adaptés, dans le centre-ville.

Des fonds pour la mobilité

Une réflexion globale mérite certainement d'être (re)lancée en matière de mobilité à Ath,

en injectant peut-être des moyens financiers pour concrétiser des idées concrètes.

Un parti comme Ecolo (c'était en janvier dernier), au milieu de la « saga parking », se redisait d'ailleurs tout à fait partisan du stationnement payant, tout en utilisant justement les recettes en faveur de la mobilité.

Parallèlement à cette approche, d'aucuns se demandent aujourd'hui si l'intérêt de la Ville ne serait pas d'organiser elle-même le contrôle via des agents dûment désignés, ce qui pourrait peut-être permettre des recettes plus importantes et éventuellement une approche plus souple. Personne n'imaginant en effet qu'une société privée prenne en charge le contrôle du stationnement sans en tirer de profits. Ce serait bien la première entreprise qui revêtirait le costume du « bon samaritain »...

F.H.

EN BREF

ATH Les prochaines activités chez les Amis de la nature

Voici les prochaines activités organisées par les Amis de la nature d'Ath.

● Dimanche 25 mars, randonnée pédestre.

Rendez-vous à 9 h sur le parking de l'église de Sorinnes-la-Longue.

Le matin, 13,500 km d'un parcours campagnard et boisé sur sentiers ; le midi, pique-nique à la taverne « Le Val d'Or », à Ohay, place Roi Baudouin, 77 (face à l'église) ; l'après-midi, 11,500 km. Retour par sentiers et chemins campagnards.

Si pluie, risque de boue.

Guides du jour : Martine et Marie. Tél. : 068/84 25 96 (le soir).

● Du vendredi 30 mars au lundi 16 avril, grand voyage au Vietnam du Sud au prix de 1 620 € (vol + séjour) en pension complète + visites comprises.

HUISSIGNIES Avis aux artisans

Dans le cadre de l'ouverture de la saison 2007, le Musée de la vie rurale de Huissignies organisera un marché fermier et artisanal dans le site du musée, sur le parking et la rue Melsens, le dimanche 6 mai.

Les artisans et marchands qui souhaitent participer à ce marché peuvent obtenir de plus amples informations au 069/53 21 86 ou au 069/68 87 39.

ATH • Noces d'or

Chez les époux Vanoycke

C'EST à leur domicile situé à la chaussée de Mons, à Ath, que Jean Vanoycke et Josianne Grosse viennent de fêter leurs cinquante ans d'union en compagnie de leurs proches.

À cette occasion, le couple a reçu la visite d'une délégation communale et, au cours de la traditionnelle cérémonie d'usage, l'échevin Jean-Pierre Denis a rappelé les faits qui ont marqué la vie des jubilaires.

Ainsi, Jean est né à Ath. Ses parents sont horticulteurs et il suit leurs traces en entrant à l'école d'horticulture de Mons

après avoir effectué ses études primaires à l'école communale des garçons, à Ath. Il débute dans la profession aux côtés de son père et, en 1958, reprend le commerce avec son épouse. Il cultive et commercialise sa production et cela, jusqu'en 1996.

Jean a pratiqué la gymnastique durant de nombreuses années et s'est occupé des jeunes du FC Ath durant une vingtaine d'années. Il a aussi été très actif au sein de la ducasse d'Ath puisqu'il a été le garnisseur attitré des chars du cortège (1975-1996) et porteur du Cheval Bayard dès sa recon-

struction en 1948 jusqu'en 1976. Josianne, quant à elle, a vu le jour le 11 novembre 1937, à Ath. Ses parents sont commerçants et elle effectue ses études primaires et secondaires à l'Institut Saint-François de Salles. Elle débute sa carrière professionnelle à la bonneterie de Leuze et après son mariage, elle seconde son époux dans sa profession. Elle a également pratiqué la gymnastique et actuellement, elle aime cuisiner, lire et réaliser des travaux de crochet.

De cette union naquirent trois enfants qui leur donnèrent cinq petits-enfants.



Notre journal réitère toutes ses félicitations au couple et lui souhaite encore d'innombrables instants de bonheur. CE Ch.V. 816165

ELLEZELLES • À la Maison du Pays des Collines

Les chouettes à l'honneur

GRÂCE à une étroite collaboration entre le Parc naturel du Pays des Collines, Aves/Natagora, l'OREE et les Guides nature des collines, les chouettes se dévoileront le samedi 31 mars, dès 19 h, à la Maison du Pays des Collines à Ellezelles.

La soirée sera l'occasion d'aborder divers thèmes afin de découvrir ces rapaces nocturnes, superbes autant que fascinants.

Programme

● Exposé sur le mode de vie de nos rapaces nocturnes (pour adultes et enfants).

● Animation pour les enfants de 4 à 8 ans (contes, activités ludiques sur le thème des chouettes...).

● Après l'exposé, départ (co-voiturage) pour une découverte sur le terrain. Au cours de cette balade, les enfants de 8 à 12 ans seront encadrés par des animateurs pour une animation adaptée à leur âge. Toutes ces activités seront gratuites !

● Présence de stands de l'OREE, du Parc naturel du Pays des Collines, présentation de nichoirs, vidéo sur la chouette cheveche...

Il est vivement recommandé de se munir d'une lampe de poche, de vêtements de pluie et



Les chouettes seront à l'honneur à la Maison du Pays des Collines à Ellezelles, le samedi 31 mars. Photo com.

de bottes (indispensable !).

Afin de faciliter l'organisation de cette « Chouette soirée 2007 », l'équipe invite à s'inscrire avant le 30 mars au Parc

naturel du Pays des Collines, ruelle des écoles, 1, 7890 Ellezelles. Tél. : 068/54 46 00.

Contact : Bernadette Duhaut - b.duhaut@npnc.be. Tél. : 068/54 46 11.